

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 25 avril 2016

Effectif légal	Présents	Procurations + Absents
25	21	4

N° de la séance : 21

Objet de la délibération: Direction
Architecture Batiments - Maintenance
multi technique des bâtiments
communautaires - Marché 15-264 -
Titulaire CEGELEC MAINTENANCE
TERTIAIRE SUD EST - Avenant n° 2

- Original
- Expédition certifiée conforme à l'original
- Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Stéphane PINTRE

N° Enregistrement : BC.2016.072

Date de la convocation :

Le 19/04/2016

Certifié exécutoire compte tenu

de l'affichage en date du **03 MAI 2016**

de la réception s/Préfecture en date du

10 MAI 2016

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services


Stéphane PINTRE

L'an deux mil seize et le 25 avril à 10h30, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Les Genêts, 449 Route des Crêtes à Valbonne, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Lionnel LUCA, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Damien BAGARIA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Joseph LE CHAPELAIN, Richard RIBERO, Thierry OCCELLI, Eric MELE, Marguerite BLAZY, Roger CRESP, Alain ARZIARI, Gilbert TAULANE, Jean-Paul ARNAUD, Richard THIERY, Claude BERENGER, René TRASTOUR, Joseph VALETTE

ABSENTS :

Marc DAUNIS, Guilaine DEBRAS, Jean-Pierre MASCARELLI, Gilbert HUGUES

Monsieur MAURIN,

La Direction Architecture et Bâtiments a en charge la gestion et la maintenance du patrimoine bâti de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

A l'occasion du renouvellement du marché relatif à la maintenance multi technique des bâtiments, et suite à un appel d'offres ouvert européen, le marché n°15/264 a été attribué à la société CEGELEC MAINTENANCE TERTIAIRE SUD EST - VINCI FACILITIES.

Ce marché fractionné à bons de commande d'un montant minimum annuel de 200.000 € HT et maximum annuel de 800.000 € HT a été notifié le 04 décembre 2015 pour une période d'un an. Il est reconductible tacitement trois fois par période d'un an pour une durée maximale de quatre ans.

Les prestations à réaliser dans le cadre du marché sont les suivantes :

- Le pilotage
- La prise en charge des installations
- La conduite et surveillance
- La maintenance préventive (systématique et conditionnelle)
- La maintenance corrective et curative
- La transmission des alarmes techniques
- L'astreinte
- La mise en place et la gestion du stock
- L'assistance technique
- La mise à jour du Dossier d'Exploitation et de Maintenance (DEM)
- La lutte contre la légionella

Les sections techniques concernées sont les suivantes :

- 01 – plomberie / sanitaires / bassins
- 02 – protection incendie
- 03 – chauffage / climatisation / ventilation
- 04 – courants forts
- 05 – courants faibles
- 07 – génie civil / second œuvre
- 09 – cuisine / chambres froides
- 10 – centrale groupe électrogène
- 11 – appareils élévateurs
- 13 – contrôle hygiène / Legionella
- 38 – centrale photovoltaïque

Une erreur matérielle a été constatée dans le bordereau des prix unitaires qui aurait dû prévoir le remplacement des sources lumineuses des sites de catégorie B, dans le cadre des rondes techniques hebdomadaires. Le poste « relampage » a donc été intégré au BPU par avenant n°1.

Aujourd'hui, le remplacement des sources lumineuses des sites de catégorie C est réalisé en régie. Hors, par souci de cohérence et d'organisation, il convient de confier cette prestation au titulaire du marché qui effectue contractuellement des visites mensuelles de ces sites.

Par ailleurs, pour toute demande urgente, faite en dehors de ces visites, le titulaire pourra intervenir sur demande expresse du maître d'ouvrage. Dès lors, il convient de créer un prix relatif au déplacement hors circuit normal d'intervention.

Compte tenu de ce qui précède, il convient aujourd'hui de passer un avenant n°2 au marché n°15/264 portant intégration de ces modifications sans incidence sur les montants du marché.

En conséquence, il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'avenant n° 2 au marché n°15/264 entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la société CEGELEC MAINTENANCE TERTIAIRE SUD EST – VINCI FACILITIES, dont le projet est joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son Représentant à signer ledit avenant.

Etant entendu que le financement correspondant est en partie prévu au budget primitif de l'exercice 2016 – section fonctionnement et que le financement complémentaire sera prévu aux exercices suivants.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver l'avenant n° 2 au marché n°15/264 entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la société CEGELEC MAINTENANCE TERTIAIRE SUD EST – VINCI FACILITIES, dont le projet est joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son Représentant à signer ledit avenant.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 25 avril 2016
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jean LEONETTI

ANTIBES, LE BAR-SUR-LOUP, BEZAUDUN-LES-ALPES, BIOT, BOUYON, CAUSSOLS, CHATEAUNEUF,
CIPIERES, LA COLLE-SUR-LOUP, CONSEGUDES, COURMES, COURSEGOULES, LES FERRES, GOURDON,
GREOLIERES, OPIO, ROQUEFORT-LES-PINS, ROQUESTERON-GRASSE, LE ROURET, SAINT PAUL DE VENCE,
TOURRETTES-SUR-LOUP, VALBONNE, VALLAURIS, VILLENEUVE-LOUBET

MAINTENANCE MULTI TECHNIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

N° de marché : 15/264

Date de notification : 04 décembre 2015

Titulaire : **CEGELEC MAINTENANCE TERTIAIRE SUD EST
– VINCI FACILITIES**
2474 – RN7 – Le Logis de Bonneau
Allée Nolis – Bâtiment le Kern
06270 VILLENEUVE LOUBET

AVENANT N°2

Avenant n°2

Entre,

La **Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis**, représentée par son Président, Monsieur Jean LEONETTI, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Bureau Communautaire du 25 avril 2016,

D'une part,

Et,

La société **CEGELEC MAINTENANCE TERTIAIRE SUD EST – VINCI FACILITIES**
2474 – RN7 – Le logis de Bonneau
Allée Nolis – Bâtiment le Kern
06270 VILLENEUVE LOUBET

représentée par Monsieur Frédéric SALICETTI, Chef d'entreprise

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit.

EXPOSE PREALABLE.

La Direction Architecture et Bâtiments a en charge la gestion et la maintenance du patrimoine bâti de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

A l'occasion du renouvellement du marché relatif à la maintenance multi technique des bâtiments, et suite à un appel d'offres ouvert européen, le marché n°15/264 a été attribué, par délibération du 09 novembre 2015 à la société CEGELEC MAINTENANCE TERTIAIRE SUD EST – VINCI FACILITIES pour un montant minimum annuel de 200.000 €HT et maximum annuel de 800.000 €HT.

Ce marché fractionné à bons de commande a été notifié le 04 décembre 2015 pour une première période d'exécution allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, reconductible tacitement trois (3) fois par période d'un (1) an du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les prestations à réaliser dans le cadre du marché sont les suivantes :

- Le pilotage
- La prise en charge des installations
- La conduite et surveillance
- La maintenance préventive (systématique et conditionnelle)
- La maintenance corrective et curative
- La transmission des alarmes techniques
- L'astreinte

- La mise en place et la gestion du stock
- L'assistance technique
- La mise à jour du Dossier d'Exploitation et de Maintenance (DEM)
- La lutte contre la légionella

Les sections techniques concernées sont les suivantes :

- 01 – plomberie / sanitaires / bassins
- 02 – protection incendie
- 03 – chauffage / climatisation / ventilation
- 04 – courants forts
- 05 – courants faibles
- 07 – génie civil / second œuvre
- 09 – cuisine / chambres froides
- 10 – centrale groupe électrogène
- 11 – appareils élévateurs
- 13 – contrôle hygiène / Legionella
- 38 – centrale photovoltaïque

A l'analyse des offres, il a été constaté une erreur matérielle dans le bordereau des prix unitaires qui aurait dû intégrer le remplacement des sources lumineuses des sites de catégorie B, dans le cadre des rondes techniques hebdomadaires. Le poste « relampage » a donc été intégré au BPU par voie d'avenant n°1.

Aujourd'hui, le remplacement des sources lumineuses des sites de catégorie C est réalisé en régie. Hors, par souci de cohérence et d'organisation, il convient de confier cette prestation au titulaire du marché qui effectue contractuellement des visites mensuelles de ces sites.

Par ailleurs, pour toute demande urgente, faite en dehors de ces visites, le titulaire pourra intervenir sur demande expresse du maître d'ouvrage. Dès lors, il convient de créer un prix relatif au déplacement hors circuit normal d'intervention.

Compte tenu de ces éléments, il convient aujourd'hui de passer un avenant n° 2 au marché 15/264 portant intégration de ces modifications au bordereau des prix unitaires.

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

- De chiffrer le poste « relampage » des sites de catégorie C, à savoir :
 - 3.1 « Startéo » à Châteauneuf
 - 4.2 « Déchetterie » à Antibes
 - 4.3 « Déchetterie » à Vallauris
 - 4.4 « Déchetterie » à Valbonne
 - 4.5 « Déchetterie » à Tourrettes-sur-Loup
 - 4.6 « Déchetterie » à La Colle-sur-Loup
 - 4.8 « Dépôt Envinet » à Biot
 - 4.9 « Unité Collecte Haut Pays » à Châteauneuf
 - 5.1 « Service Habitat » à Antibes
 - 5.2 « Service Habitat » à Vallauris
 - 6.1 « Antenne de justice » à Antibes
 - 6.2 « Antenne de justice » à Valbonne
 - 6.3 « Antenne de justice » à Vallauris
 - 6.4 « Unité Prévention jeunesse » à Juan-les-Pins

- 6.5 « Unité Prévention jeunesse » à Vallauris
 - 6.6 « Parenthèse Trait d'Union » à Antibes
 - 7.1 « Gare routière » à Antibes
 - 7.2 « Gare routière » à Vallauris
 - 7.3 « Gare routière » à Valbonne
 - 7.5 « Pôle d'échanges » à Antibes
- D'intégrer au bordereau des prix unitaires le déplacement sur site pour toute demande d'intervention hors rondes et visites périodiques pour les sites de catégorie C, à savoir :
- Zone Sophia Antipolis + littoral (Antibes Juan-les-Pins / Vallauris / Villeneuve-Loubet / Biot / Valbonne)
 - Zone Haut Sophia (Châteauneuf / Grasse / Le Rouret / Tourrettes-sur-Loup / La Colle-sur-Loup)

Article 2 – Incidence sur le délai

Ces modifications n'ont aucune incidence sur les délais contractuels.

Article 3 – Incidence financière

Ces modifications n'ont pas d'incidence financière sur les seuils annuels contractuels du marché.

Article 4 – Dispositions diverses

Toutes les autres clauses et conditions générales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Fait à Sophia Antipolis, le

**Le Chef d'entreprise de
CEGELEC MAINTENANCE TERTIAIRE
SUD-EST – VINCI FACILITIES**

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis**

Frédéric SALICETTI

Jean LEONETTI



Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

MAINTENANCE MULTI TECHNIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

AVENANT N° 2

BPU

N°	Site	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	ST01	ST02	ST03	ST04	ST05	ST07	ST09	ST10	ST11	ST13	ST38	
		Pilotage et coordination (coût annuel)	Prise en charge (coût unitaire)	Réversibilité (coût unitaire)	Conduite et surveillance (coût annuel)	Transmiss ^o des alarmes techniques (coût annuel)	Astreinte (coût annuel)	Assistance technique (coût annuel)	Prise en main - traçabilité GMAO (coût annuel)	Relampage (coût annuel)	Déplacement ponctuel (coût unitaire)	Plomberie - sanitaires - total annuel €HT	Protection incendie total annuel €HT	Chauffage - ventilation - total annuel €HT	Courants forts total annuel €HT	Courants faibles total annuel €HT	Genie civil - second œuvre total annuel €HT	Cuisine - chambre total annuel €HT	Centrale groupe total annuel €HT	Appareils ascenseurs total annuel €HT	Contrôle hygiène - total annuel €HT	Centrale photovoltaïque total annuel €HT	
1.1	Les GENETS Valbonne	inclus	1 410,00 €	inclus	2 340,00 €	30,00 €	150,00 €	180,00 €	30,00 €	1 301,23 €		24,00 €	10,00 €	318,00 €	6 223,00 €	53,00 €	0,00 €						
1.2	PAPETERIE Bar-sur-Loup	inclus	120,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	60,00 €	15,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	177,00 €	106,00 €	176,00 €						
2.1	MEDIATHEQUE Semboules	inclus	120,00 €	inclus		30,00 €	100,00 €	120,00 €	30,00 €			83,00 €	10,00 €	583,00 €	361,00 €	106,00 €	104,00 €						
2.2	MEDIATHEQUE Antibes	inclus	1 530,00 €	inclus	0,00 €	30,00 €	150,00 €	180,00 €	30,00 €			550,00 €	10,00 €	8 039,00 €	6 173,00 €	6 095,00 €	1 564,00 €		1 019,00 €	2 710,00 €	300,00 €		
2.3	MEDIATHEQUE Valbonne	inclus	840,00 €	inclus	2 340,00 €	30,00 €	100,00 €	120,00 €	30,00 €	715,40 €		726,00 €	20,00 €	9 790,00 €	4 620,00 €	1 854,00 €	80,00 €			1 355,00 €	300,00 €		
2.4	PCAE Villeneuve Loubet	inclus	960,00 €	inclus	2 340,00 €	30,00 €	150,00 €	180,00 €	30,00 €	839,50 €		3 887,00 €	10,00 €	22 011,00 €	6 728,00 €	1 812,00 €	1 263,00 €	0,00 €		1 355,00 €	300,00 €	160,00 €	
2.5	MEDIATHEQUE 7017 SALLE CM Biot	inclus	540,00 €	inclus	2 340,00 €	30,00 €	150,00 €	180,00 €	30,00 €	448,22 €		1 456,00 €	5,00 €	5 512,00 €	3 505,00 €	1 574,00 €	1 027,00 €			2 710,00 €			
2.6	MAISON DU TERROIR Le Rouret	inclus	420,00 €	inclus	2 340,00 €	30,00 €	100,00 €	60,00 €	30,00 €	347,85 €		248,00 €	50,00 €	2 011,00 €	674,00 €	159,00 €	713,00 €			1 355,00 €	300,00 €		
2.7	POLE IMAGES Roquefort-les-Pins	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €			
2.8	THEATRE COMMUNAUTAIRE Antibes	27 453,00 €	0,00 €	inclus	9 568,00 €	30,00 €	150,00 €	46 848,00 €	30,00 €			12 507,00 €	1 080,00 €	23 570,00 €	18 455,00 €	9 517,00 €	3 960,00 €		1 902,00 €	9 330,00 €	300,00 €		
2.9	PARKING THEATRE Antibes	inclus théâtre	0,00 €	inclus		inclus	inclus	inclus	inclus			0,00 €	202,00 €	0,00 €	1 607,00 €	7 206,00 €	0,00 €		1 615,00 €		300,00 €		
2.10	BASTIDE AUX VIOLETTES Tourrettes-sur-Loup	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €						
3.1	STARTEO Châteauneuf	inclus	240,00 €	inclus		15,00 €	100,00 €	120,00 €	15,00 €	199,15 €	90,00 €	85,00 €	10,00 €	4 215,00 €	1 577,00 €	544,00 €	669,00 €			1 355,00 €			
3.2	BUSINESS POLE (CASA) Sophia Antipolis	0,00 €	600,00 €	inclus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 178,95 €		96,00 €	0,00 €	0,00 €	1 495,00 €	0,00 €							
3.3	BUSINESS POLE (Parties communes) Sophia Antipolis	inclus	780,00 €	inclus	2 340,00 €	30,00 €	150,00 €	180,00 €	30,00 €	117,90 €		1 065,00 €	123,00 €	10 009,00 €	3 974,00 €	769,00 €	281,00 €			2 710,00 €			
4.1	CENTRE TECHNIQUE ENVINET Vallauris	inclus	1 260,00 €	inclus	2 340,00 €	30,00 €	150,00 €	180,00 €	30,00 €	1 095,00 €		1 535,00 €	166,00 €	2 286,00 €	2 665,00 €	1 698,00 €	1 783,00 €				300,00 €	266,00 €	
4.2	DECHETTERIE Antibes	inclus	30,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	60,00 €	15,00 €	283,67 €	70,00 €	67,00 €	10,00 €	106,00 €	540,00 €	53,00 €	843,00 €				300,00 €		
4.3	DECHETTERIE Vallauris	inclus	30,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	60,00 €	15,00 €	7,30 €	70,00 €	165,00 €	10,00 €	53,00 €	245,00 €	53,00 €	308,00 €				300,00 €		
4.4	DECHETTERIE Valbonne	inclus	30,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	60,00 €	15,00 €	6,21 €	70,00 €	32,00 €	15,00 €	53,00 €	320,00 €	27,00 €	1 151,00 €				0,00 €		
4.5	DECHETTERIE Tourrettes-sur-Loup	inclus	30,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	60,00 €	15,00 €	3,65 €	90,00 €	51,00 €	0,00 €	53,00 €	114,00 €	0,00 €	0,00 €				300,00 €		
4.6	DECHETTERIE La Colle-sur-Loup	inclus	30,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	60,00 €	15,00 €	232,30 €	90,00 €	114,00 €	10,00 €	106,00 €	172,00 €	120,00 €	1 151,00 €				300,00 €		
4.7	DECHETTERIE Cipières	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				0,00 €		
4.8	DEPOT DEN Biot	inclus	30,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	60,00 €	15,00 €	10,95 €	70,00 €	0,00 €	10,00 €		264,00 €	0,00 €	0,00 €				300,00 €		
4.9	UNITE COLLECTE HAUT PAYS Châteauneuf	inclus	30,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	60,00 €	15,00 €	14,60 €	90,00 €	146,00 €	10,00 €	53,00 €	347,00 €	53,00 €	27,00 €				300,00 €		
5.1	HABITAT LOGEMENT Antibes	inclus	90,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	60,00 €	15,00 €	68,26 €	70,00 €	99,00 €	10,00 €	1 101,00 €	405,00 €	212,00 €	163,00 €						
5.2	HABITAT LOGEMENT Vallauris	inclus	30,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	60,00 €	15,00 €	21,43 €	70,00 €	40,00 €	10,00 €	345,00 €	131,00 €	134,00 €	208,00 €						
6.1	ANTENNE DE JUSTICE Antibes	inclus	150,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	120,00 €	15,00 €	130,31 €	70,00 €	88,00 €	25,00 €	1 166,00 €	287,00 €	106,00 €	190,00 €			743,00 €			
6.2	ANTENNE DE JUSTICE Valbonne	inclus	90,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	120,00 €	15,00 €	28,06 €	70,00 €	51,00 €	15,00 €	292,00 €	188,00 €	120,00 €	0,00 €						
6.3	ANTENNE DE JUSTICE Vallauris	inclus	30,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	60,00 €	15,00 €	83,93 €	70,00 €	186,00 €	20,00 €	636,00 €	298,00 €	53,00 €	261,00 €						
6.4	PREVENTION JEUNESSE Juan les Pins	inclus	30,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	60,00 €	15,00 €	8,20 €	70,00 €	40,00 €	15,00 €	0,00 €	161,00 €	27,00 €	176,00 €						
6.5	PREVENTION JEUNESSE Vallauris	inclus	60,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	60,00 €	15,00 €	45,63 €	70,00 €	67,00 €	10,00 €	318,00 €	208,00 €	120,00 €	0,00 €						
6.6	PARENTHESE TRAIT D'UNION Antibes	inclus	120,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	60,00 €	15,00 €	101,11 €	70,00 €	168,00 €	10,00 €	1 339,00 €	391,00 €	212,00 €	163,00 €						
7.1	GARE ROUTIERE Antibes	inclus	30,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	60,00 €	15,00 €	19,57 €	70,00 €	67,00 €	10,00 €	118,00 €	325,00 €	106,00 €	27,00 €						



Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

MAINTENANCE MULTI TECHNIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

AVENANT N° 2

BPU

N°	Site	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	ST01	ST02	ST03	ST04	ST05	ST07	ST09	ST10	ST11	ST13	ST38	
		Pilotage et coordination <i>(coût annuel)</i>	Prise en charge <i>(coût unitaire)</i>	Réversibilité <i>(coût unitaire)</i>	Conduite et surveillance <i>(coût annuel)</i>	Transmiss ^o des alarmes techniques <i>(coût annuel)</i>	Astreinte <i>(coût annuel)</i>	Assistance technique <i>(coût annuel)</i>	Prise en main - traçabilité GMAO <i>(coût annuel)</i>	Relampage <i>(coût annuel)</i>	Déplacement ponctuel <i>(coût unitaire)</i>	Plomberie - sanitaires - total annuel €HT	Protection incendie total annuel €HT	Chauffage - ventilation - total annuel €HT	Courants forts total annuel €HT	Courants faibles total annuel €HT	Genie civil - second œuvre total annuel €HT	Cuisine - chambre total annuel €HT	Centrale groupe total annuel €HT	Appareils ascenseurs total annuel €HT	Contrôle hygiène - total annuel €HT	Centrale photovoltaïque total annuel €HT	
7.2	GARE ROUTIERE Vallauris	inclus	30,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	60,00 €	15,00 €	8,30 €	70,00 €	35,00 €	15,00 €	212,00 €	352,00 €	53,00 €	35,00 €						
7.3	GARE ROUTIERE Valbonne	inclus	30,00 €	inclus		15,00 €	50,00 €	60,00 €	15,00 €	12,10 €	70,00 €	75,00 €	10,00 €	122,00 €	179,00 €	452,00 €	35,00 €						
7.4	DEPOT ENVIBUS Vallauris	inclus	1 320,00 €	inclus	2 340,00 €	30,00 €	150,00 €	180,00 €	30,00 €	1 134,06 €		1 568,00 €	176,00 €	4 088,00 €	3 472,00 €	1 353,00 €	1 866,00 €				300,00 €		
7.5	POLE D'ECHANGES (Antibes)	inclus	60,00 €	inclus		15,00 €	100,00 €	120,00 €	15,00 €	54,75 €	70,00 €	590,00 €	30,00 €	1 024,00 €	3 187,00 €	611,00 €	405,00 €						

Fait à

Le

L'entreprise (nom, cachet et signature)

Le

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Jean LEONETTI

AR réceptionné - Imprimer

Date de l'acte : 25/04/2016
Numéro : BC.2016.072
Nature : DE - Deliberations
Objet : Maintenance multi technique des bâtiments
communautaires - Marché 15-264 - Titulaire CEGELEC
MAINTENANCE TERTIAIRE SUD EST - Avenant n. 2
Matière : 1.1 - Marchés publics

Interlocuteur
Nom : CHALIER Vanessa

Suivi des transactions**Accusé d'envoi**

Identifiant : 109791821
Référence envoi : IDF2016-05-10T15-44-05.00
Envoyé le : 10/05/2016
à (TU) : 13h44:16

Accusé de réception préfecture

Date de réception : 10/05/2016
Identifiant : 006-240600585-20160425-AOI_6003-DE

Acte reçu

Date : 25/04/2016
Numéro interne : AOI_6003
Code nature : 1
Code matière 1 : 1
Code matière 2 : 1
Objet : Maintenance multi technique des bâtiments communautaires - Marché 15-264 - Titulaire CEGELEC
MAINTENANCE TERTIAIRE SUD EST - Avenant n. 2
Classification utilisée : 01/04/2004
Document : 006-240600585-20160425-AOI_6003-DE-1-1_1.pdf

Annexes

Nombre : 2
006-240600585-20160425-AOI_6003-DE-1-1_2.pdf
006-240600585-20160425-AOI_6003-DE-1-1_3.pdf